Communauté de Communes du Brivadois

MOTION D'OPPOSITION AU CENTRE INDUSTRIEL DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES DE SAINT-BEAUZIRE

POINT N°2

Lors de la séance du 27 juillet 2009, le Conseil Communautaire a délibéré et a pris position à l'unanimité contre le projet industriel de Saint-Beauzire.

La Communauté de Communes du Brivadois a délégué la gestion des ordures ménagères de son territoire au SICTOM Issoire Brioude et par delà au VALTOM.

Aujourd'hui, les besoins de collecte et de traitement sont assurés de façon pérenne pour notre territoire. De ce fait, la Communauté de Communes du Brivadois n'a pas besoin de ce site industriel qui prévoit de traiter 80 000 Tonnes /an

Aujourd'hui, ce projet étant soumis à enquête publique, le Conseil Communautaire souhaite renouveler son opposition qui se fonde sur les éléments suivants :

1- Le projet de centre d'enfouissement n'est pas conforme au Plan Départemental d'Elimination des Déchets Ménagers et assimilés du Puy-De-Dôme dont le territoire dépend ;

2- Le choix du process retenu par PIZZORNO ne correspond pas à la directive européenne de réduction de la quantité de matières organiques enfouie, telle que préconisée par la Haute Autorité de Santé, ce projet ne répond donc pas aux exigences du Grenelle de l'environnement ;

3- Ce projet est en contradiction avec les objectifs que s'est fixée la Communauté de Communes en matière de développement touristique. En particulier, ce projet est incompatible

a) avec le projet de Parc Naturel Régional du Haut-Allier en cours d'élaboration, dont Brioude est la porte d'entrée et dont le périmètre se situe à moins de 500 m de l'emprise du projet,

b) avec le projet de trame verte et bleue,

c) avec le travail réalisé dans les zones Natura 2000,

d) avec la politique de l'eau du SDAGE du Bassin Loire-Bretagne, la sauvegarde du saumon souche Allier, ainsi que les mesures de protection concernant la Vendage.

4- Par ailleurs, ce projet menace le patrimoine privé et public. Ainsi, ce projet est incompatible avec l'activité de Centre de Loisirs développée par Léo Lagrange dont les locaux appartiennent à la Communauté de Communes du Brivadois : qui voudra envoyer ses enfants en séjour vert à côté d'un site industriel traitant 80 000 tonnes de déchets ?

5- Ce projet s'accompagnera nécessairement d'un trafic routier intensif incompatible avec le réseau routier actuel et générateur de pollution sonore, d'inconfort à plusieurs niveaux pour les riverains bénéficiant jusqu'ici d'un environnement préservé.

6- Ce projet suscite des inquiétudes majeures et légitimes quand à l'impact sur le bien-être, la qualité de vie et la santé des habitants du territoire communautaire

En conclusion, au regard de l'ensemble de ces éléments, le Conseil Communautaire :

- SE PRONONCE UNE NOUVELLE FOIS CONTRE L'IMPLANTATION de ce projet industriel de traitement des ordures ménagères de grande ampleur sur le site de Saint-Beauzire ;
- CHARGE Monsieur le Président de porter cette motion à la connaissance des commissaires enquêteurs ;
- DIT que cette motion sera jointe aux registres de l'enquête publique ;
- CHARGE Monsieur le Président de transmettre cette motion à Monsieur le Préfet ainsi qu'au CODERST.